

PROCÈS VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S. -

Lundi 13 Octobre 2025 - 18 h - Mairie de Lorette

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Evelyne ORIOL, Mme Annick LESUEUR

POUVOIR(S) : Mme Annick LESUEUR à Mme Virginie KERGOT

Avant l'ouverture de la séance :

Monsieur Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16/06/2025 et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président met le Procès-Verbal au vote et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la proposition de son président.

Il est désigné à l'unanimité une secrétaire de séance en la personne de Mme Christine AMERI qui accepte cette mission.

1/ FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2025

Présenté par Mme Virginie KERGOT

Point sur les diverses animations en préparation pour les Fêtes de fin d'année 2025 :

1.1-Spectacle du Jeudi 18 Décembre 2025

| | |
|---|---------------|
| Troupe « Les Z'ARTISTES » : 1 h 30 de spectacle cabaret et musiques des années 70 à nos jours ; | |
| Devis N° 119 | 1 350,00 € |
| Frais troupe 9 personnes (déjeuner + boissons) | env. 200,00 € |

1.2- Repas dansant du Dimanche 21 Décembre 2025

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Animation par « Les Poulakis », devis | 1 150,00 € |
| Repas par « Mille et un repas » | 36,85 € / personne |

Mme Virginie Kergot précise que ce prix comprend :

Entrée, plat principal, fromage et dessert, apéritif, boissons et café, vaisselle, nappage, installation des tables, préparation et confection des assiettes.

Seul le service n'est pas compris.

M. Le Président sollicite M. Jean-Sébastien Payre pour constituer l'équipe des élus et/ou des bénévoles du CCAS, qui assurera le service à tables (comme en 2024).

Mme Virginie Kergot est chargée de collecter les disponibilités de chacun et d'en informer M. Jean-Sébastien Payre.

Mme Virginie Kergot suggère de diffuser, avant le spectacle et avant le repas, le film sur l'évolution de Lorette au fil des années, réalisé par un ancien Lorettois. Durée : 20 minutes.

Pour ce faire, Mme Virginie Kergot et M. Jean-Sébastien Payre sont en charge de vérifier si cette diffusion sur grand écran est possible à la Salle l'Écluse ; auquel cas, il sera présenté avant ces deux évènements.

1.3-Colis aux anciens Lorettois hébergés en Ehpad/Institutions en cours

Les pharmacies de Lorette ont été questionnées ; en attente de réception des devis.

La Commission a pris acte.

 CA

2/ BILAN SEMAINE BLEUE ET OCTOBRE ROSE 2025

Présenté par Mme Virginie KERGOT

2.1- Semaine Bleue :

Mardi 7 Octobre 2025 – Salle J. Rostand - Concert Not'Musique
60 inscrits (dont 31 Ehpad/Partage/Colisée)

2.2- Octobre Rose :

Jeudi 9 Octobre 2025 – salle J. Rostand
Samedi 11 Octobre 2025 – Flash Mob par "Studio Corps et Jazz »

Ces évènements se sont déroulés parfaitement ; mais un bémol en ce qui concerne le manque de participants.

La Commission a pris acte.

3/ DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Présenté par Mme Virginie KERGOT

Dossier 2025/10.12 : Monsieur C....., par l'intermédiaire de Mme FARINA, Assistante de service social au Département de la Loire, sollicite une aide financière pour une dette relative à la régularisation des charges EDF.

La commission estime ne pas avoir suffisamment d'éléments sur sa situation actuelle, lui permettant de prendre une décision. De ce fait, Mme Virginie KERGOT convoquera dès que possible ce demandeur pour plus de précisions et d'informations et en fera part aux Membres de la Commission lors du prochain Conseil d'Administration.

La décision est reportée pour ce dossier.

Dossier 2025/10.13 : Madame O....., par l'intermédiaire de Mme FARINA, Assistante de service social au Département de la Loire, sollicite une aide financière pour une dette relative à la régularisation des charges locatives 2023.

Jusqu'à présent, cette personne n'était pas connue du service social du département et n'est pas éligible au FSL.

M. Le Président propose aux Membres de la commission d'attribuer une aide de 260 € (cf délibération N° 2025/02.03 du 04/02/2025) qui sera versée directement au créancier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, la proposition de son Président.

Dossier 2025/10.14 : Madame B....., par l'intermédiaire de Mme FARINA, Assistante de service social au Département de la Loire, sollicite une aide financière pour des arriérés de paiement depuis Juin 2024 factures de gaz et d'électricité.

La commission estime ne pas avoir suffisamment d'éléments sur sa situation actuelle, lui permettant de prendre une décision. De ce fait, Mme Virginie KERGOT convoquera dès que possible cette personne pour plus de précisions et d'informations et en fera part aux Membres de la Commission lors du prochain Conseil d'Administration.

La décision est reportée pour ce dossier.

Au vu du nombre de dossiers reportés lors des CA 2025 par manque d'informations et de précisions, M. Le Président propose aux Membres de la Commission, qu'à compter de ce jour, Mme Virginie KERGOT reçoive systématiquement tout demandeur dont le dossier a été transmis par Mme FARINA, Assistante de service social au Département de la Loire, avant sa présentation à la Commission pour décision.

La Commission a pris acte.

4/ DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Décision 2025/06.02 : De confier à l'Association « Not'Musique » **3 Impasse du Clos d'Ambly, 42420 LORETTE**, l'animation Semaine Bleue du Mardi 7 octobre 2025, salle des Fêtes Jean Rostand à Lorette, moyennant la rémunération fixe de **200 € TTC charges incluses et tous frais compris**.

Décision 2025/06.03 : De confier à **Prestige Sécurité, 131 rue de Chantabeau – 69360 SOLAIZE-LYON**, la surveillance et la sécurité durant le spectacle, salle L'Écluse à Lorette, moyennant la rémunération fixe de **120 € TTC charges incluses et tous frais compris**.

Décision 2025/06.04 : De confier à **l'Association Les Z'Artistes, 115 route du Vermea, 38440 MOUDIEU-DETOURBE**, l'animation du spectacle offert aux séniors de la commune de 65 ans et plus, **Jeudi 18 Décembre 2025** salle l'Ecluse à Lorette, moyennant la rémunération fixe de **1 350 € TTC** (9 personnes), sonorisation et matériel son et lumières fournis, frais de déplacement et charges sociales compris.

Décision 2025/07.05 : De confier à « **1001 Repas, 3 Allée Moulin Berger – 69310 ÉCULLY** » la fourniture du repas, mises en assiettes pour chaque portée, préparation des tables avec nappage, vaisselle comprise ; à l'occasion du repas offert aux séniors Lorettois, pour les fêtes de Noël 2025 à la salle l'Écluse, du **dimanche 21 décembre 2025**, au prix **TTC par personne de 36,85 €** (estimation : 140/150 personnes).

Décision 2025/10.06 : De confier à la société **Les Cars de la Vallée, ZI du Chambon – Rue Lavoisier 42420 LORETTE** le transport des passagers le **Jeudi 18 Décembre 2025** afin qu'ils puissent se rendre à la salle l'Ecluse pour assister au spectacle organisé par le CCAS de Lorette à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le prix de **209 € TTC**.

5/ QUESTIONS DIVERSES

5.1- sur la demande de M. Jean-Sébastien Payre, Mme Virginie Kergot détaille le menu et les prestations du devis de « 1001 repas » pour le repas dansant de Noël prochain.

5.2- État sur les dépenses de la Bourse de Nettoyage par M. Jean-Sébastien Payre qui atteste que le budget prévisionnel est respecté.

Il est dix-neuf heures quinze minutes, la séance est levée.

Le Président du CCAS
M. Gérard TARDY



La Secrétaire de séance
Mme Christine AMERI



